



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 25 mars 2021 à 17 h 30 à la salle des fêtes de La Bégude-de-Mazenc

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de procurations : 8

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; G. MORÉNAS-MORIN; N. PELIN ; P. VIGNON ; F. SIMIAN; E. BOURSE;
F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE ; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; T. DIDIER;
J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; F. STEINE ; P. BERRARD; Y. MAGNIN;
R. PALLUEL ; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; J-F. POISSON; S. TERROT;
A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme MIANI Magali (pouvoir à M. EBERHARD Marc)
M. DELPAL Bernard (Mme VIGNON Paulette)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)
M. BELLE Mickaël (pouvoir à M. DIDIER Thierry)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. VINCENT Lionel (Suppléante Mme. DUFOUR Nathalie)

Était absent et excusé

M. ROUSSET Maurice

1 - Ouverture de la séance

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à M-A BARBE maire de La Bégude-de-Mazenc. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et est heureux de les accueillir. Celui-ci fait part des travaux de la nouvelle cantine : livraison prévue en septembre. Réhabilitation de l'ancienne cantine qui deviendra un local périscolaire et l'ancienne cuisine un local aux normes pour les archives.

La Présidente, F. SIMIAN remercie la présence de M. QUINQUETON et Mme FRAYSSE.
F. SIMIAN procède à l'appel des présents (absent/excusé : M. ROUSSET), le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 04.02.2021

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 04.02.2021.
G. MORÉNAS-MORIN apporte une rectification sur le PV du 04.02.21. Dans la partie commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace » en page 9 le PAT signifie « Projet Alimentaire Territorial » et non pas « Agricole ».

Le procès-verbal du 04 février est approuvé à la majorité (1 abstention : P. VIGNON) des conseillers communautaires présents.

3 – Approbation des Comptes Administratifs 2020

F. SIMIAN rappelle que les comptes administratifs doivent être votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement. Elle propose de procéder à un vote global à la fin de la présentation des CA.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des délégués présents. Elle propose à l'assemblée de désigner le président de séance qui fera voter les CA en la personne de G. MORÉNAS-MORIN, proposition acceptée par l'assemblée.

Un exemplaire des Comptes Administratifs 2020 a été envoyé à chaque conseiller communautaire.

3.1 - Budget Général

Fabienne SIMIAN donne lecture du compte administratif du budget général - section de fonctionnement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	378 602,20
0 12	Charges de personnel et frais assimilés	797 735,33
0 14	Atténuations de produits	1 520 485,07
65	Autres charges de gestion courante	906 572,85
66	Charges financières	10 475,68
67	Charges exceptionnelles	19 633,21
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	45 690,56
TOTAL		3 679 194,90

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 13	Atténuation de charges	6 070,09
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	239 766,19
73	Impôts et taxes	2 624 431,05
74	Dotations, subventions et participations	1 208 146,98
75	Autres produits de gestion courante	27 682,84
76	Produits financiers	1,38
77	Produits exceptionnels	20 831,36
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 116,00
TOTAL		4 134 045,89

Compte administratif du budget général - section d'investissement.

		Aménagement Crèches		Matériel et Mobilier		Aménag. Maison de la Céramique		Invest. Centre de Loisirs	
		Réalisé 2020	R à R	Réalisé 2020	R à R	Réalisé 2020	R à R	Réalisé 2020	R à R
DÉPENSES		6 252,00	195 348,00	12 383,60	0,00	0,00	0,00	44 585,07	0,00
21	Immobilisations corporelles			12 383,60					
23	Immobilisations en cours	6 252,00	195 348,00					44 585,07	
RECETTES		0,00	0,00	400,00	627,00	0,00	67 006,00	5 965,00	19 286,00
131	Subv. d'investis. transférables			400,00	627,00				
132	Subv. d'investis. non transférables			0,00			67 006,00	5 965,00	

		Aménagements touristiques (31)		Fibre optique (33)	Aménagements culturels (34)		Opération financières	Non affecté
		Réalisé 2020	R à R	Réalisé 2020	Réalisé 2020	R à R	Réalisé 2020	Réalisé 2020
DÉPENSES		5 363,11	92 286,00	468 000,00	10 832,96	78 540,00	61 575,73	8 838,00
040	Amortissement des subventions						7 116,00	
16	Emprunts et dettes assimilées						54 359,73	
204	Subv d'équipements versées			468 000,00				
21	Immobilisations corporelles	5 363,11	92 286,00		10 832,96			8 838,00
23	Immobilisations en cours					78 540,00		
27	Autres Immobilisations financières						100,00	

RECETTES		0,00	99 370,00	0,00	13 814,00	0,00	230 595,32	0,00
10222	FCTVA						33 392,05	
1068	Affectation du résultat n-1						151 512,71	
131	Subv. d'investis. transférables		99 370,00		13 814,00			
132	Subv. d'investis. non transférables							
275	Dépôts et cautionnements versés							
28	Amortissement des immobilis.							
28	Amortissement des immobilis.						45 690,56	

Vue d'ensemble		Réalisé 2020	R à R
DÉPENSES		617 830,47	376 192,93
040	Amortissement des subventions	7 116,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	54 359,73	
204	Subv d'équipements versées	468 000,00	
21	Immobilisations corporelles	37 417,67	92 286,00
23	Immobilisations en cours	50 837,07	283 906,93
27	Autres Immobilisations financières	100,00	
RECETTES		250 774,32	299 849,00
10222	FCTVA	33 392,05	
1068	Affectation du résultat n-1	151 512,71	
131	Subv. d'investis. transférables	14 214,00	99 997,00
132	Subv. d'investis. non transférables	5 965,00	199 852,00
28	Amortissement des immobilis.	45 690,56	

F. SIMIAN demande s'il y a des questions.

M-A BABRE souhaite savoir si l'emprunt de 700 000 € effectué pour une partie de notre participation au déploiement de la fibre par ADN leur a été versé ?

P. STADLER indique effectivement qu'ADN a sollicité le paiement de ce montant et rappelle qu'il reste 1 299 000 € de participation a effectué sur 5 exercices.

F. SIMIAN donne la parole à M. EBEHRARD VP de la commission Développement Économique. Il présente le compte administratif du budget annexe : activités économiques locatives - section de fonctionnement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	15 618,04
65	Autres charges de gestion courante	0,40
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 392,00
TOTAL		35 010,44

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 830,20
75	Autres produits de gestion courante	28 956,04
77	Produits exceptionnels	27 526,00
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 272,00
TOTAL		65 584,24

Budget annexe : activités économiques locatives - section d'investissement.

		Réalisé 2020	R à R
DÉPENSES		69 583,08	
23	Immobilisations en cours	69 583,08	0,00
RECETTES		116 866,09	99 999,00
13	Subventions d'investissement	116 866,09	

M. EBEHRARD présente ensuite le compte administratif du budget annexe : Création de zones d'activités - section de fonctionnement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	21 807,88
65	Autres charges de gestion courante	1,25
66	Charges financières	1 499,07
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	437 116,83
TOTAL		460 425,03

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 804,00
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	432 621,03
TOTAL		460 425,03

Compte administratif du budget annexe : Création de zones d'activités - section d'investissement.

		Réalisé 2020
DÉPENSES		488 443,26
16	Emprunts et dettes assimilées	55 822,23
0 40	Opérations d'ordre entre sections	432 621,03
RECETTES		437 116,83
0 40	Opérations d'ordre entre sections	437 116,83

Après la présentation F. SIMIAN demande à M. QUINQUETON d'apporter des précisions sur ce budget. Il explique que ce budget est monté en « lotissement ». Dans un budget classique les dépenses sont inscrites pour une partie en fonctionnement et pour une autre en investissement, dans celui-ci tout est traité en fonctionnement et en fin d'exercice les terrains non vendus représentent des stocks d'où une section de fonctionnement à 0

M.A. BARBE demande ce que représente l'excédent de financement cumulé de 165 588€ dans la section d'investissement ?

J. QUINQUETON précise qu'il faut regarder l'ensemble du budget et non pas une seule opération, qui ne reflète pas la réalité. Il faut ajouter les opérations financières ce qui donne un budget déficitaire de 311 000 €. C'est seulement à la fin des ventes de tous les lots que le constat pourra être effectué sur l'équilibre de cette opération.

Il semble, suite à une estimation effectuée par Patricia Stadler que le prix de vente au m² légèrement augmenté semble équilibrer le budget en fin d'opération. Il souligne que garder des terrains non vendus cela engendre des frais inhérents à la gestion de la ZA de Boulagne : entretien de la voirie et des espaces verts, .etc.

P. MOSSAZ demande la règle de réévaluation du prix des terrains sur les stocks dans le temps ?

J. QUINQUETON précise que les stocks immobiliers « lotissements » sont réévalués sur leur coût initial. C'est une liberté et un choix appartenant à l'EPCI de revaloriser son prix pour couvrir ou pas les charges, règle de lotissement (appliquer un prix coûtant ou effectuer un bénéfice ou une perte).

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD VP de la commission Gestion des déchets. Il présente le compte administratif du budget annexe : Déchets ménagers et assimilées - section de fonctionnement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	437 123,43
0 12	Charges de personnel et frais assimilés	109 101,59
65	Autres charges de gestion courante	493 756,85
66	Charges financières	4 370,86
67	Charges exceptionnelles	11 133,76
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	86 829,39
TOTAL		1 142 315,88

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 180 295,13
74	Dotations, subventions et participations	176 920,65
75	Autres produits de gestion courante	5 376,15
77	Produits exceptionnels	4 000,00
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 387,00
TOTAL		1 384 978,93

Compte administratif du budget annexe : Déchets ménagers et assimilées – section d'investissement.

	Réalisé 2020	R à R
DÉPENSES	599 668,97	
16 Emprunts et dettes assimilées	16 451,89	
21 Immobilisations corporelles	564 830,08	
0 40 Opérations d'ordre entre sections	18 387,00	
RECETTES	561 416,59	133 887,00
13 Subventions d'investissement	172 564,67	133 887,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	302 022,53	
0 40 Opérations d'ordre entre sections	86 829,39	

Arrivée de N. PELIN à 18h11.

F. SIMIAN demande s'il y a des questions.

S. GALDEMAS demande par rapport au chapitre 658 si le montant indiqué correspond à la baisse du tonnage ?

P. BERRARD confirme et rappelle que les tonnages OM ont diminué de – de 43 %.

M-A. BARBE souligne que les subventions d'exploitation sont en hausses grâce à la RI.

P. BERRARD atteste qu'il s'agit des soutiens de rachat des matières et des participations des éco – organismes.

P. MOSSAZ demande, si on compare les dépenses/ recettes et le déficit d'investissement de 42 000 €, si à terme la section d'investissement pourra s'équilibrer ?

P. STADLER précise qu'il faut tenir compte de reste à réaliser pour 133 887 € en investissement, soit une section excédentaire.

P. MOSSAZ réagit sur cet excédent pour qu'il soit pris en compte afin de réfléchir à une exemption totale ou partielle de la RI pour les personnes les plus démunies.

P. BERRARD rappelle que la réglementation nationale en matière d'exonération sur la taxe ou redevance est inapplicable par rapport aux revenus d'un foyer. A chaque commune de solliciter le CCAS ou aides sociales pour aider ces foyers.

Effectivement en fin d'exercice 2020 un excédent se réalise ce qui n'était pas toujours le cas précédemment. Aujourd'hui grâce à cet excédent nous pourrions renouveler le parc des colonnes (très vétuste), par la suite nous pourrions aussi investir dans l'achat de bennes cartons à la fin du marché de location (50€/mois et /bennes).

P. MOSSAZ appelle à la vigilance de l'excédent car la RI elle a pour but de couvrir les frais et non pas d'effectuer des bénéfiques (jurisprudence). Si un excédent est constaté il doit profiter aux cotisants.

J. QUINQUETON précise effectivement que ce compte est un service industriel et commercial donc les redevances doivent absolument équilibrer le service. Un excédent peut par contre être justifié et être fléché pour des futurs projets.

M-A. BARBE suggère de prendre une partie de l'excédent de la section de fonctionnement pour combler le déficit cumulé en investissement au lieu de prendre dans les restes à réaliser.

J. QUINQUETON précise que si une somme est prise dans le budget de fonctionnement pour la section investissement, ce transfert est définitif. Dans la mesure où les restes à réaliser combler le déficit cumulé d'investissement, il préconise d'affecter le résultat en fonctionnement et voir ensuite sur l'exercice 2021 comment le budget se comporte.

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE VP de la commission Agriculture-Forêt- Gestion de l'espace. Il présente le compte administratif du budget annexe : Régie de distribution de chaleur - section de fonctionnement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	38 022,37
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 046,00
TOTAL		52 068,37

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	35 288,37
74	Dotations, subventions et participations	9 525,00
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 568,00
TOTAL		53 381,37

Compte administratif du budget annexe : Régie de distribution de chaleur - section d'investissement.

		Réalisé 2020
DÉPENSES		9 011,40
21	Immobilisations corporelles	443,40
0 40	Opérations d'ordre entre sections	8 568,00
RECETTES		14 046,00
0 40	Opérations d'ordre entre sections	14 046,00

F. SIMIAN donne la parole à J. QUINQUETON pour l'analyse comptable des comptes administratifs 2020 de la CCDB.

J. QUINQUETON donne 3 ratios principaux sur le budget général :

Report au fonctionnement d'1,3M € (fonds propres). Il rappelle que pour la CCDB il existe un budget général et des budgets annexes dont 2 déficitaires et que bien que chaque budget soit indépendant c'est le budget général qui permet la trésorerie et qui comble les déficits.

Coefficient d'Autofinancement Courant (CAC) : ce que dégage le fonctionnement pour alimenter l'Investissement = 0.83 en 2020, c'est-à-dire que le budget général autofinance à hauteur de 17% = situation saine.

Ce ratio est à mettre en regard de l'endettement : poids de la dette sur le budget de fonctionnement = 0.32 en 2020. Le ratio référent pour l'endettement des collectivités, ratio critique est de 1.43.

Ratio de la rigidité : poids des charges incompressibles par rapport aux recettes des services, de la fiscalité et des dotations : 0.47. Le ratio limite pour les collectivités est de 0.48.

J. QUINQUETON donne les ratios du budget OM :

Il souligne l'excédent effectué par ce budget qui représente 15% du budget de fonctionnement avec un report d'excédent de 294 000€.

CAC : 0.78 en 2020, le BOM autofinance à hauteur de 22% = situation bonne

L'endettement s'élève à 0.14, ce budget est très faiblement endetté.

J. QUINQUETON donne les ratios du budget Activités Economiques Locatives :

Il attire l'attention sur ce budget où il y a eu beaucoup de travaux. Il y a des restes à réaliser, mais ce budget fini avec un déficit de 100 000€. Avec 30 573€ de résultats dégagés, le déficit pourrait être absorbé sur 3 ans.

CAC: 0.44 en 2020.

L'endettement s'élève à 2.02.

J. QUINQUETON donne les ratios du budget Régie distribution de chaleur :

Excédent réalisé 32 000€ représente 15% du budget de fonctionnement.

CAC: 0.85 en 2020, budget qui autofinance à hauteur de 15%, celui-ci est aidé par le budget général à hauteur de 9500€ et pas d'endettement.

J. QUINQUETON donne les ratios du budget Zone d'activités :

Budget déficitaire, 311 000€ de compte de stock. A ce jour il reste entre l'emprunt réalisé et les travaux effectués sur les terrains non vendus à couvrir 593 000€. Mais en valorisant les 7 lots restants à hauteur d'environ 682 000€, le déficit devrait être comblé en fin d'opération (ensuite les dépenses seront imputées au budget général).

F. SIMIAN laisse la parole à G. MORÉNAS-MORIN, 1^{ère} Vice-présidente qui fait procéder aux votes des 5 comptes administratifs.
F. SIMIAN quitte la séance.

Délibération n°06/2021 : Approbation des Comptes Administratifs 2020.

Au 31 Décembre 2020, les Comptes Administratifs présentaient les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats	
			Excédent	Déficit
Budget Général	3 679 194,90	5 196 594,24	1 517 399,34	
Budget Annexe 1 : Activités économiques locatives sur Le Pays de Dieulefit	35 010,44	65 584,24	30 573,80	
Budget Annexe 2 : Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit	460 425,03	460 425,03		
Budget "Déchets ménagers et assimilés"	1 142 315,88	1 436 720,36	294 404,48	
Budget "Régie de distribution de chaleur"	59 068,37	60 295,63	8 227,26	

	INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats	
			Excédent	Déficit
Budget Général	617 830,47	568 437,70		49 392,77
Budget Annexe 1 : Activités économiques locatives sur Le Pays de Dieulefit	499 213,52	265 648,49		233 565,03
Budget Annexe 2 : Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit	748 252,57	437 116,83		311 135,74
Budget "Déchets ménagers et assimilés"	642 275,55	561 416,59		80 858,96
Budget "Régie de distribution de chaleur"	9 011,40	32 788,73	23 777,33	

Fabienne SIMIAN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE les résultats des Comptes Administratifs 2020 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

G. MORÉNAS-MORIN rappelle que les annexes vont circuler pour signature.

F. SIMIAN revient dans la salle et remercie son prédécesseur, J-M. AUDERGON pour le travail effectué sur une partie de l'année 2020.

4 - Approbation des Comptes de Gestion 2020

F. SIMIAN précise que les chiffres des Comptes de Gestion sont les mêmes que ceux des Comptes Administratifs.

J. QUINQUETON confirme et certifie l'exactitude des chiffres inscrits sur les Comptes de Gestion et Comptes Administratifs pour chaque budget, sont similaires aux centimes près.

Mme V. FRAYSSE, ajoute qu'à l'avenir un seul document (Compte Financier Unique) sera édité pour les ordonnateurs et le comptable.

F. SIMIAN passe au vote en proposant de passer l'ensemble des budgets en même temps. L'assemblée approuve cette proposition.

Délibération n°07/2021 : Approbation des Comptes de Gestion 2020.

Les comptes de gestion 2020 :

- du Budget Général
- du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Déchets ménagers et assimilés"
- du Budget "Régie de distribution de chaleur"

étant conformes aux Comptes Administratifs 2020,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE les comptes de Gestion 2020 ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

5 - Affectation des résultats

5.1 – Budget Général.

Délibération n°08/2021 : Affectation du résultat 2020 budget général.

Voir page n°6 du Compte Administratif.

BUDGET GENERAL

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Général,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 1 517 399.34€,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	125 736.70 €
2 - Report en fonctionnement R 002	1 391 662.64 €

5.2 – Budget Activités économiques locatives.

Délibération n°09/2021 : Affectation du résultat 2020 budget "Activités économiques locatives".

Voir page n°6 du Compte Administratif.

BUDGET ANNEXE 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe 1 " Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit ",

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 30 573.80 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	30 573.80 €
2 - Report en fonctionnement R 002	0.00 €

5.3 – Budget Création de zones d'activités.

Délibération n°10/2021 : Affectation du résultat 2020 budget "Création de zones d'activités".

Voir page n°6 du Compte Administratif

BUDGET "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget " Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 0 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2 – Report en exploitation R002	0.00 €

5.4 – Budget Déchets ménagers et assimilés.

Délibération n°11/2021: Affectation du résultat 2020 budget "Déchets ménagers et assimilés".

Voir page n°5 du Compte Administratif.

BUDGET "Déchets ménagers et assimilés"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget " Déchets ménagers et assimilés ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 294 404.48 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2 – Report en exploitation R002	294 404.48 €

5.5 – Budget Régie de distribution de chaleur.

Délibération n°12/2021: Affectation du résultat 2020 budget "Régie de distribution de chaleur".

Voir page n°5 du Compte Administratif.

BUDGET "Régie de distribution de chaleur"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget " Régie de distribution de chaleur ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 8 227.26 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

2 – Report en fonctionnement R002	8 227.26 €
--	-------------------

F. SIMIAN remercie B. BERARD et Patricia pour le travail effectué sur les comptes administratifs.

6 – Présentation des projets 2021

6.1 – Projets de la CCDB 2021 - Fonctionnement.

F. SIMIAN donne la parole à chaque VP pour présenter les projets 2021.
Le diaporama du conseil été transmis aux conseillers communautaires.

G. MORÉNAS-MORIN VP présente les projets de la commission « Défi Climat – Habitat » :

- ▶ Construction de la Politique de transition énergétique du territoire
- ▶ Animation et suivi du PIG par SOLiHA : 14 600 €
- ▶ Mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat et animation par le CEDER : 7 800 €
- ▶ Missions CAUE (CCDB et communes) : 5100 € conventions en cours et 6 000 € provisionnement,
- ▶ Réflexion à engager sur la loi d'orientation sur la mobilité (LOM)
- ▶ Mise en place d'aides financières à l'achat de vélo 10 000 €

E. BOUVIER VP présente les projets de la commission «Tourisme – Patrimoine » :

- ▶ Subvention de fonctionnement OT : 143 000 €
- ▶ Subvention de fonctionnement Maison de la Céramique : 60 000 €
- ▶ Actions scolaires et Biennale de la Céramique de Dieulefit : 10 000 €
- ▶ Fonctionnement Sports Nature (label base VTT, entretien des chemins randonnées pédestres et VTT) : 7 700 €
- ▶ Promotion et communication touristique : 8 300 €
- ▶ Cotisation « Destination Drôme Provençale » : 6 354 €
- ▶ Label Plus beaux villages de France (3 150 €) et adhésion association Sur les Pas des Huguenots (1 500 €)
- ▶ Plateforme numérique collecte taxe de séjour (2 500 €) et maintenance annuelle de la borne numérique touristique (2 220 €)
- ▶ Recette taxe de séjour 2020 : 99 900 €

P. BERRARD VP présente les projets de la commission « Gestion des Déchets » :

- ▶ **Communication et Prévention des déchets :**
 - Poursuite du plan de communication (refus de tri, réduction des OM et encombrant)
 - Détails des couts du service (factures, courriers, ...)
 - Accompagnement général des usagers aux efforts de tri et de réduction de déchets.
- ▶ **Mise en œuvre de la tarification incitative :**
 - Suivi du fonctionnement général du service et ajustement,
 - Aménagements de la déchèterie de Bourdeaux,
 - Emission de la facture ReOMi, poursuite année blanche professionnels
 - Encadrement règlementaire de l'année effective de redevance Incitative (règlement de collecte, règlement de déchèteries, règlement de facturation).
- ▶ **Poursuite renforcée des opérations de compostage :**
 - Développement et gestion des sites de compostage partagés,
 - Animation et développement du réseau de guides composteurs,
 - Déléguer/partager la gestion des sites collectifs
 - Développement du compostage individuel.
- ▶ **Participation à l'élaboration du futur schéma de recyclage et traitement des déchets (SYPP)**
 - Futur unité de traitement Ordures Ménagères,
 - Future Centre de tri des Emballages (Valence),
 - Poursuite de l'Etude sur la gestion de collecte et de traitement des végétaux,
 - Réflexion sur les modalités de collecte et de traitement des Biodéchets.

P. BENOIT demande en quoi consiste le traitement des biodéchets ?

P. BERRARD répond que c'est une réflexion à mener au sein de la CCDB et en partenariat avec les EPCI membres du SYPP, en étudiant les types d'habitat, les modalités de collecte et de traitement et, les coûts.

P. BENOIT pense qu'une mutualisation entre gros producteurs sur le territoire serait un objectif.

N. SYLVESTRE VP présente les projets de la commission « Enfance – Jeunesse » :

- 3 crèches à La Bégude de Mazenc, Dieulefit et Bourdeaux. Participation de la CCDB au fonctionnement : 283 200€ (participation CAF 2021 : 87 500€)
- LAEP à La Bégude de Mazenc et Dieulefit - 20 000 € (Participation CAF 13 000€ + 1500€ Département)
- RAM à La Bégude de Mazenc et Dieulefit.
- ▶ **Les services accueils de loisirs 4/12 ans :**
- La Ferme Saint Pol à la Bégude de Mazenc : ouverture sur 12 semaines et 35 mercredis.
- ALSH de Bourdeaux : ouverture sur 11 semaines.
- ▶ **Les services accueil jeunes :**
- Séjour de vacances : organisation de 3 séjours pour cet été et automne si pas restriction Covid. Organisation de séjours sans nuitées ou stages si Covid.
- Accueil de jeunes en périscolaire et vacances 11/17 ans à l'espace Jeunes à Dieulefit
- Accompagnement de projet 13/18 ans (PRABJ).
- Séjour passerelle 10/13 ans.

M. EBERHARD VP présente les projets de la commission « Développement économique » :

- ▶ Accompagnement des entreprises et poursuite de l'aide à l'investissement : 30 000 € /an
- ▶ Poursuite de la commercialisation des lots du parc d'activités de Boulagne (7/10)
- ▶ TZCLD : Accompagnement au montage de la candidature, constitution du CLE, Adhésion Association Nationale
- ▶ SIL : vérification des panneaux utiles, lancement d'une première tranche de travaux (accord-cadre à bons de commande)
- ▶ Participation à la Mission Locale : 10 754 €
- ▶ Participation Initiative Portes de Provence : 8 010 €

P. MOSSAZ intervient au sujet du dossier TZCLD pour dire qu'il a effectué un mail auprès de la Présidente pour lui signaler que tant que le Département n'a pas acté l'aide financière, il est inutile de mettre tout en œuvre pour monter ce dossier.

F. SIMIAN dit que la demande de positionnement du Département a déjà été effectuée.

P. MOSSAZ souhaite aussi qu'InterSTICES émette un rapport sur le temps passé et les investissements qui découlent de la CCDB.

F. SIMIAN répond qu'un point sera effectué pour répondre à cette demande.

M. LIOTARD en tant que nouvel élu se trouve face au projet de la SIL (signalisation d'information locale) et de ses administrés producteurs découvrant ce projet et qui se posent des questions sur le fonctionnement de leurs activités ?

F. SIMIAN propose une rencontre, avec A. VALOIS et M. EBERHARD, et les communes qui le souhaitent afin de préciser les tenants et aboutissants de ce projet obligatoire émis par l'Etat.

P. MOSSAZ remercie A. VALOIS pour le très bon travail effectué sur ce dossier. Il indique que dans le texte législatif tout est indiqué sur la mise en place de la SIL et notamment que les producteurs de produits locaux bénéficient d'une dérogation et peuvent installer un panneau de 1mx1.5m en retrait de route de minimum 5m.

P. BENOIT demande si un bilan est fourni par la mission locale chaque année?

P. STADLER répond par l'affirmative.

A. JEUNE VP présente les projets de la commission « Agriculture - Forêt - Gestion de l'espace »:

- ▶ Animation et suivi du PPT (Plan Pastoral Territorial) 2017 – 2022 : 6000 €
- ▶ Accompagnement des projets en cours : abattage des animaux à la ferme et transport collectif (24 000 €), alimentation locale, gestion du foncier forestier et valorisation du bois local (7 300 €)...
- ▶ Réalisation d'un diagnostic pour la labellisation Projet Alimentaire Territorial (stage et prestation): 40 000€ subventionné à 70%
- ▶ Accompagnement des porteurs de projets, appui au développement de pratiques agronomiques innovantes, actions en faveur de l'agritourisme,...
- ▶ Reconnaissance de la Montagne de Miélandre en ENS local : Partenariat avec le CEN RA, coordination des études et prestations externes, animation concertation et élaboration d'un Plan de Gestion, conventionnement avec le Département,... (30 000 €)

- ▶ Déploiement du cadastre numérique et passage à X'map (4 200 €)
- ▶ Participation aux travaux et opérations d'amélioration de la qualité des eaux et continuité écologique avec les Syndicats de rivières (SMBVL et SMBRJ) : GEMAPI, PPE... (130 000€)
- ▶ Gestion du réseau de chaleur, des travaux à réaliser et révision de la tarification (60 000€)

Y. MAGNIN VP présente les projets de la commission « Culture – Solidarités » :

- ▶ Subvention CAEM : 51 400 € (50 000€ donné en 2020, 45000 € + 5000€ prise en compte de frais de déplacement des professeurs + externalisation des paies)
- ▶ Remboursement des fluides CAEM à la commune de Dieulefit : 12 700 €
- ▶ Subvention aux associations culturelles : 30 000 €
- ▶ CTEAC 20/21 : 5 000€ CCDB (25 000€ DRAC / 6 000€ région / 8 000€ département / 2000€ CAF)
- ▶ Subvention à l'association Le lien 26 (Espace Public Internet / actions d'inclusion numérique): 10 000 €
- ▶ Animations gérontologiques lors de la semaine Bleue : 500 €
- ▶ Portage des repas - Subvention aux associations sur la livraison : 3 000 €

F. SIMIAN présente les projets de la commission « Information – Communication », le VP absent est excusé.

- ▶ Bulletin semestriel en 5000 exemplaires (conception, publication et distribution) : 10 600 €
- ▶ Nouveau site internet : 6 000 €

F. SIMIAN présente les autres projets qui rentrent aussi en fonctionnement

- ▶ Subvention aux associations non culturelles (pour cofinancement LEADER) : 5 000€
- ▶ Participation fourrière animale : 8 600 € (dont 6 300 € participation au remboursement emprunt investissement fourrière)
- ▶ Participation syndicat départemental de la télévision : 23 000 €
- ▶ Participation fonctionnement ADN : 16 800 €
- ▶ Service mutualisé d'archiviste 40 660 € (participation communes 38 450€)
- ▶ Participation au PNR des Baronnies Provençales (1,50€ pop DGF des 3 communes) : 2 250 €
- ▶ Participation au Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies - SCoT (1,12€/hab) : 10 900 €

6.2 – Projet de la CCDB 2021 - Investissement.

F. SIMIAN présente les projets :

Aménagement de la crèche « Picoti Picota » à Bourdeaux pour fourniture couches et repas

Montant estimé des travaux : 167 800 €HT (DCE en cours)

Subvention de la CAF : 80 000 €

Subvention du département : 50 340 €

CCDB : 37 460 €

Réfection de la verrière de la crèche « Les Dieul'Filous » à Dieulefit

Montant estimé des travaux : 60 000 € (en cours de validation)

Subvention de la CAF : fond de modernisation des équipements selon le montant des travaux estimé à 48 000 €

Aménagement et rénovation énergétique du siège de la CCDB

Mission confiée au CAUE (programmation de l'opération) + Audit énergétique ADEME

Modification de l'infrastructure informatique de la CCDB (serveur et PC)

Montant des travaux estimés à ce jour (hors honoraires) : 290 000 €HT

Aménagement de l'école de musique Intercommunale

Mise en conformité pour l'accessibilité et sécurité incendie

Adaptation des locaux de l'ancien collège à l'activité de l'école de musique (acoustique, fonctionnement, accueil des familles et élèves ...)

Montant des travaux estimés à ce jour (hors honoraires) : 845 400 €HT

AUTRES

- ▶ Travaux à l'immobilier d'entreprises suite à l'incendie et installation du chauffage dans atelier 1 : 37 340 € HT (remboursement assurance 27500€)
- ▶ Installation armoire fibre professionnelle à Boulagne (4 800 € HT) et Signalétique entreprises Boulagne et Graveyron (7 600€ HT)
- ▶ Subvention d'investissement ADN à verser en 2021: 259 800 €
- ▶ Installation d'une borne numérique touristique à La Bégude de Mazenc : 27 600 € HT
- ▶ Fabrication et pose signalisation d'Information Locale (SIL) et panneaux Rezo Pouce : 306 600 € HT maximum (marché à bons de commande) - Subvention Région 49000€ et LEADER 80000€

7 – Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat »

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat". Elle explique que le travail de réflexion avec les autres commissions pour développer les axes stratégiques « Défi-climat » se poursuit et que les échanges sont riches.

Un groupe de travail sur la rénovation énergétique en lien avec la commission « Développement Economique » a eu lieu en présence d'artisans et d'acteurs économiques du territoire.

Un autre groupe de travail a été constitué sur la mobilité pour travailler avec Territoire Conseils (Banque des Territoires) qui aide à mettre en place des solutions de mobilités sur un territoire peu dense.

G. MORÉNAS-MORIN passe aux différentes délibérations.

7.1 - Suivi et animation du PIG 2021 – Subvention à SOLiHA.

Délibération n°13/2021 : Suivi et animation du PIG 2021 – Subvention à SOLiHA.

Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la Commission « Défi Climat -Habitat", rappelle que depuis 2015, la CCDB a mis en place le suivi et l'animation du PIG (programme d'Intérêt général) sur le pays de Dieulefit – Bourdeaux et que cette action est inscrite dans le PLH adopté en juillet 2018.

Elle explique que dans le cadre de l'action Action 4 du PLH " Renforcer l'animation en direction du parc privé ", SOLiHA tient deux permanences sur notre territoire. Une mensuelle sur Dieulefit, et une trimestrielle sur Bourdeaux.

Elle propose afin de poursuivre et développer la dynamique engagée sur le territoire en matière d'habitat et d'accompagnement des propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leurs projets afin de bénéficier des subventions de l'ANAH et du Département de la Drôme d'octroyer une subvention d'un montant de 14 564,20 € à SOLiHA Drôme pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 14 564.20 € à SOLiHA Drôme pour l'année 2021 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention annuelle d'objectifs et toutes pièces utiles à cette décision.

7.2 - Choix sur la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité au sein de la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux.

Après une présentation avec diaporama à l'appui, G. MORÉNAS-MORIN explique que la Région n'est pas très favorable à ce que les EPCI prennent la compétence.

Suite aux diverses réunions avec la Région et les EPCI autour de nous, le bureau propose de ne pas la prendre. Par contre la CCDB est en droit de demander à la Région l'amélioration des services actuels, avec le déploiement des services de proximité.

Elle explique que contact est pris avec les techniciens et élus de la Région. Une convention partenariale sera à signer avec la Région prochainement.

Elle précise aussi que la synthèse du questionnaire sur la mobilité a été envoyée aux délégués.

F. SIMIAN rappelle que la Loi LOM est lancée depuis la fin de l'année dernière et qu'un important travail de concertation a été engagé avec les autres EPCI du Sud pour échanger sur ce sujet. Et il se trouve que la majorité des EPCI pense refuser cette compétence par rapport aux contraintes et au peu d'aides financières attribuées aux EPCI. Elle indique que dans l'avenir il sera possible de développer un service de mobilité et de reprendre la compétence en créant un Syndicat mixte entre EPCI.

G. MORÉNAS-MORIN rajoute que la convention partenariale, d'ailleurs, se construit avec les EPCI proches de la CCDB pour qu'elle soit cohérente et devra être délibérée avant le mois de juin.

P. MOSSAZ félicite la commission d'avoir très bien analysé la situation.

P. BENOIT pense qu'il y a des stratégies à mettre en place et tout est en lien pour le développement économique.

Délibération n°14/2021 : Choix sur la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité au sein de la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux.

Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la Commission « Défi Climat – Habitat », rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 vise à une couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Elle explique, que parmi les objectifs de cette loi on retrouve notamment : la couverture nationale de solutions de transport, la transformation des solutions de transport vers des mobilités plus propres, et une aide renforcée pour les personnes vulnérables sur ces enjeux de mobilités.

L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er Avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des EPCI doivent délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité. La date de délibération est ainsi repoussée au 31 mars 2021.

En prenant cette compétence, l'EPCI décide des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir sur son territoire. Dans le cas contraire, cette compétence reviendra à la Région.

En fonction du choix fait par le conseil communautaire, deux situations sont donc possibles : la Communauté de Communes de Dieulefit - Bourdeaux sera Autorité Organisatrice de la Mobilité OU la Région AuRA sera Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Ces deux situations possibles ont pu alors être explicitées de manière technique, financière et organisationnelle dans une synthèse ; jointe à cette délibération et envoyée en amont du conseil communautaire à l'ensemble des membres.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- DÉCIDE de ne pas prendre la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire.
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

7.3 - Adhésion à un groupement de commandes d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Délibération n°15/2021 : Adhésion à un groupement de commandes d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Depuis le 1er juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Ainsi, les personnes publiques et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour la sélection de leurs prestataires.

La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix.

Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la Commission « Défi Climat -Habitat", expose que le Syndicat départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a constitué un groupement de commandes sur le fondement de l'article 8 VII du Code des marchés publics (CMP). Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses membres en matière d'achat d'électricité et services associés.

Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

La CC Dieulefit-Bourdeaux est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins sont estimés à 49 MWh par an et se répartissent sur 7 Points de Livraison.

Le coordonnateur du groupement est le SDED, Territoire d'énergie Drôme. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La CAO (commission d'appel d'offres) du groupement sera celle du SDED, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **AUTORISE l'adhésion de la CCDB au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,**
- **ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**
- **AUTORISE Territoire d'énergie SDED à accéder aux données de consommation d'énergie de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux.**

7.4 - Adhésion à un groupement de commandes d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Délibération n°16/2021 : Signature d'un avenant à la convention du 31/01/2020 entre le SDED et la CCDB.

Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la Commission « Défi Climat -Habitat", rappelle que par délibération n°11/2019 du 24 janvier le conseil communautaire a validé la signature d'une convention relative au dispositif d'accompagnement aux investissements d'économie d'énergie dans le patrimoine bâti public proposé par le SDED et ce pour une période de 3ans.

Ce dispositif dit « service de Conseil en Energie du SDED » consiste à bénéficier d'un accompagnement aux travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics intercommunaux existants. Il donne accès à un accompagnement technique et financier, apportant d'une part, un pré-diagnostic et un conseil d'aide à la décision, et d'autre part, une aide financière visant à inciter les actions de rénovation énergétique du patrimoine bâti intercommunal.

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an le délai de ladite convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE l'avenant à la convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunale le SDED et la CCDB;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

8 – Le point sur la Commission « Développement - Économique ».

**8.1 - Règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux.
Annule et remplace la délibération n°51/2018 du 5 juillet 2018.**

F. SIMIAN donne la parole à Marc EBERHARD, Vice-président, en charge de la Commission « Développement Economique ».

Il présente la délibération et demande s'il y a des questions.

P. STADLER rectifie le montant de l'aide actuelle qui est de 3750€ et non de 3500€ comme indiqué.

P. MOSSAZ demande s'il y a eu un contrôle de légalité sur cette question car il estime que le règlement ainsi constitué est discriminatoire ? P. STADLER informe que ce règlement devra être validé par la Région et que dans le cadre de l'OCMR (FISAC) l'Etat proposait des taux d'aides différents selon le type de dépenses. F. SIMIAN demande une vérification sur cette question. P. MOSSAZ précise qu'il votera contre.

Délibération n°17/2021 : Règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux.
Annule et remplace la délibération n°51/2018 du 5 juillet 2018.

M EBERHARD, Vice-président en charge de la commission "Développement économique", rappelle que par délibération n°24/2012 du 29 mars, la CCDB a validé un règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales afin de les accompagner dans leurs investissements, avec une enveloppe annuelle dédiée.

Il rappelle également que le Bureau de la CCDB a reçu délégation par délibération du Conseil Communautaire n°55/2020 du 10 septembre 2020, de prendre toutes décisions pour approuver et régler dans la limite des crédits affectés au budget dans le cadre du règlement d'attribution de subventions aux entreprises artisanales et commerciales.

La commission économique souhaite informer et sensibiliser les entreprises aux enjeux du changement climatique. Pour les inciter à prendre en compte ces changements dans leurs investissements, la commission désire prendre en compte le Défi Climat dans les demandes d'aides à l'investissement des entreprises.

La modification du règlement a été préparée par la commission économique du 16/12/2020 puis du 24/02/2021 et présentée en commission permanente.

Il est notamment proposé d'appliquer deux taux de subvention distincts en fonction des dépenses des entreprises : 15 % sur les investissements classiques et 25 % sur les investissements liés à des économies d'énergie ou sur l'amélioration de la gestion des déchets.

Il est proposé de monter le plafond de l'aide à 4500 € pour les entreprises dont les dépenses concernent majoritairement des économies d'énergie ou sur l'amélioration de la gestion des déchets (3 750 € actuellement).

Par ailleurs, le dépôt des dossiers se fera dorénavant uniquement à la CCDB et non plus aux chambres consulaires.

Monsieur EBERHARD explique qu'il est proposé de modifier le règlement (notamment les articles 3, 4 et 6). Il donne lecture du règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (1 vote contre et 2 abstentions):

- **APPROUVE le nouveau règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux,**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

8.2 - PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc – Implantation de surfaces commerciales.

F. SIMIAN explique que suites aux remarques de C. MOULIN et M-A. BARBE lors des derniers conseils, une discussion s'est établie avec eux au sujet de la modification du document d'urbanisme de La Bégude-de-Mazenc qui autorise des surfaces commerciales de 500m² et comme il avait été proposé ce point est porté devant le conseil.

M. EBERHARD souhaite préciser que lorsqu'un lot est vendu, le cahier des charges de cessions de terrain est annexé et vient préciser en parallèle du règlement du PLU, c'est une sorte de règlement de zone et c'est un document imprescriptible.

G. LEOPOLD souhaite exprimer l'avis de la minorité de La Bégude-de-Mazenc. Il précise qu'il s'était abstenu lors du vote de la délibération sur la modification du PLU et ce soir il s'abstiendra aussi car très inquiet sur le devenir du dynamisme du centre bourg.

M-A BARBE indique qu'il partage l'analyse sur le dynamisme du centre bourg, mais à ce jour il n'est pas possible d'implanter un local de 500m² hormis dans la zone. Il pense que bien définir le type de commerces sur le cahier des charges semble difficile.

P. BERRARD souligne la difficulté à assumer le choix par la suite d'une zone à vocation artisanale et qui devient commerciale.

S. GALDEMAS demande quelles garanties à la CCDB sur le non changement d'activité des entreprises déjà implantées sur cette zone commerciale ?

M. EBERHARD explique qu'il n'y a aucune garantie sauf si il y a une vente.

R. PALLUEL rappelle qu'il difficile d'acquérir du foncier en zone d'activité et trouve dommageable de le dilapider, il s'abstiendra lors du vote. F. SIMIAN le remercie pour son intervention en tant qu'ancien VP de la commission économique.

P. BENOIT dit qu'avec la crise sanitaire des citadins vont venir sur notre territoire, quelle consommation leurs offrir ? Sur notre territoire ou ailleurs ?

P. MOSSAZ précise que la clinique vétérinaire a également une activité commerciale dans ses locaux, ainsi que Topocad. Cette demande peut être attractive, c'est 350m² demandés pour implanter un magasin bio.

C. BUSSAT est partagé entre la volonté de la commune d'accueil d'installer un commerce et le fait de limiter la zone aux entreprises artisanales.

G. MORÉNAS-MORIN trouve dommage d'implanter un magasin bio pour que la population se déplace en voiture. C. MOULIN répond que ce n'est pas bio d'aller à Dieulefit pour acheter Bio et qu'un chemin piéton existe entre le centre et la zone, le déplacement à vélo est également possible.

G. LEOPOLD précise que suite à la rencontre avec un cabinet d'urbanisme, celui-ci avait souligné qu'il était quasi impossible de discriminer des activités sur une zone. Il craint pour la conception du cahier des charges pour cette zone.

Délibération n°18/2021 : PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc – Implantation de surfaces commerciales.

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de l'économie, rappelle que lors du conseil communautaire du 17 décembre dernier, il a été demandé par certains conseillers municipaux de La Bégude de Mazenc que soit soumis à un prochain conseil un vote sur les critères d'attribution des terrains du PAE de Boulagne, suite à une demande pour la création d'une moyenne surface de produits bio qui a reçu une réponse négative au motif que l'activité ne rentrait pas dans le règlement et que le PLU de La Bégude-de-Mazenc interdit les commerces de 150 m².

Il rappelle que la CCDB constatant que le territoire ne disposait plus d'offre foncière suffisante, a engagé des études en 2012 pour l'aménagement d'une extension au parc d'activités économiques de Boulagne, opération qui après la phase d'acquisitions des terrains et des différentes études a vu le jour en 2018 pour l'implantation d'activités artisanales et industrielles.

Il explique que par délibération n°53/2017 du 19 novembre le conseil communautaire a adopté un cahier des charges de cessions des terrains ayant pour objet de réglementer les conditions d'occupation, d'utilisation et de jouissance des lots du PAE de Boulagne, ces règles s'ajoutant aux dispositions contenues dans le règlement du PLU - Zone AUi de la commune de La Bégude de Mazenc.

Marc EBERHARD rappelle que lors du conseil Communautaire du 19/11/2019 a été présentée la note de stratégie de la politique de développement économique intercommunale qui stipule notamment que :

« ... Les parcs d'activités économiques sont réservés aux entreprises et ne peuvent en aucun cas être combinés avec de l'habitat. L'implantation de grandes surfaces commerciales n'est pas encouragée par la CCDB et leur taille peut être limitée. Chaque implantation commerciale sur un parc d'activité économique est étudiée au cas par cas et soumise à la consultation des communes (via le comité des maires par exemple) ... »

Il indique que la commune, désireuse de favoriser des implantations à vocation commerciale, a lancé en novembre 2020 la demande de modification de son PLU, par délibération du 09/11/2020 et arrêté municipal 2020-06 du 10/11/2020 comme suit :

« Article UI 2 - Limitation de certains usages et affectations des sols, constructions, activités, destinations et sous-destinations

Les destinations et sous-destinations, constructions, activités et affectations des sols suivantes sont autorisées à condition de respecter les dispositions mentionnées ci-après :

- *les logements dans la limite d'un seul par unité foncière et à conditions de ne pas excéder 25 m², d'être nécessaires à l'activité (astreinte, gardiennage ...) et incorporés dans le volume de la construction.*
- *l'artisanat et le commerce de détail dans la limite de 500m² de surface plancher,*
- *l'industrie et les entrepôts à condition d'être compatible avec l'environnement résidentiel de la zone,*
- *les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés à condition qu'ils n'entraînent pas pour le voisinage une incommodité,*
- *les installations classées pour la protection de l'environnement à condition qu'elles n'entraînent pas pour le voisinage une incommodité et en cas d'accident ou de fonctionnement défectueux, une insalubrité ou un sinistre susceptible de causer des dommages graves ou irréparables aux personnes et aux biens. »*

Pour information, la rédaction précédente stipulait que :

- *Le commerce dans la limite de 150 m² de surface de vente et s'ils sont nécessaires aux activités artisanales et industrielles présentes dans la zone : locaux d'exposition et de vente des activités industrielles et artisanales de la zone,*

Marc EBERHARD, propose que l'assemblée se prononce sur la demande de la commune de la Bégude de Mazenc de permettre l'implantation de surfaces commerciales, conformément au PLU de la commune.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (11 contre et 9 abstentions):

- **ACCEPTE d'ouvrir le PAE de Boulagne à l'implantation de surfaces commerciales dans la limite de 500m² de surface plancher.**

9 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».

9.1 - Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives – Année 2021

F. SIMIAN donne la parole à Y. MAGNIN, Vice-président, en charge de la Commission « Culture – Solidarités ».

Il informe que ces subventions ont été établies à partir des données de ces associations (finances, comptes de placements, membres).

S. GALDEMAS demande pour quelles raisons l'association R.e.m.a.i.d d'aides aux victimes n'a pas été examinée par la commission Solidarités ? Dans la Drôme elle conventionne avec des Communautés de communes ?

F. SIMIAN souligne que cette délibération concerne les associations à but culturel et artistique. Pour les associations du type de R.e.m.a.i.d, il n'y a pas de règlement à ce jour, il faut les étudier au cas par cas, à réfléchir dans l'avenir.

M. LIOTARD explique que par rapport à la situation sanitaire, la commune de Roche-St-Secret-Béconne, a décidé d'octroyer une subvention minimum aux associations.

Y. MAGIN précise que la commission s'est bien entendu pencher sur ce point. Les associations ont besoin d'être soutenues et de tenir jusqu'à la reprise. La commission propose de verser les subventions, puis de faire le bilan des réalisations et d'en tenir compte pour l'exercice 2022.

Délibération n°19/2021 : Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives – Année 2021

Yves MAGNIN, Vice-président en charge de la Commission "Culture-Solidarités", informe que dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives, 24 dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant total de demandes de 54 839 € et rappelle que l'enveloppe allouée est de 30 000 € par an.

Le Conseil Communautaire se prononce aujourd'hui sur les dossiers et donne un avis de principe tant sur le contenu que sur les montants de subvention, sous réserve d'inscription des crédits au budget 2021.

La présélection des dossiers a été faite par la commission Culture-Solidarités qui fait les propositions suivantes :

Associations	Manifestations	Dates	Lieux	Subvention demandée	Subvention accordée 2021
Bizz'art Nomade	Concerts et festival de musique du monde et des arts de la rue	7 mai / du 28 au 30 mai / 20 juin / du 1er au 4 juillet + 2 concerts en juillet	Dieulefit / Bourdeaux / itinérance en cours de validation	5 000 €	3 000 €
Centre international d'art et d'animation	2 cycles d'exposition d'art graphiques + concerts	de mai à octobre	Poët Laval	1 500 €	1 000 €
Chemins de pierre	Journée Musicales de Dieulefit	du 22 au 24 juillet	Dieulefit, Comps	500 €	500 €
Cie Nandi	Soirées Théâtre au domaine de Damian	Période hivernale uniquement	Vesc	3 280 €	500 €
Collectif citoyen	Rencontres citoyennes / Ciné-opéra pour les scolaires	Mai (ou toussaint)	Dieulefit / Bourdeaux / Poët / La Bégude	2 800 €	1 050 €
Concertina	Rencontres autour des enfermements	9 / 10 / 11 juillet	Dieulefit	3 000 €	500 €
Eclats	Festival autour de la Voie	6 au 12 septembre	Dieulefit principalement et des actions autour	4 000 €	3 000 €
Ensemble vocal	Tournée d'une chorale accompagnée par des solistes professionnels	Automne 2021	Dieulefit, Bourdeaux, Pont de Barret, La Bégude	500 €	500 €
Image Fracas	Création et diffusion de films / courts métrages	Année 2021	Non définis	2 000 €	500 €
L.A.M.I.S	Expositions d'art visuel dans des lieux patrimoniaux et chez des agriculteurs	4 week-ends de 3 jours du 8 octobre au 4 novembre	Rochebaudin / Pont de Barret	3 000 €	1 800 €
L'arbre à palabre	4 manifestations : Concerts et bal folk	Avril / mai / septembre / octobre	La Roche Saint Secret	1 544 €	500 €
Le bled	Spectacles Impromptus sur l'espace public + 3 spectacles de théâtre en salle	Hors saison d'été	A définir pour les impromptus / Souspierre pour la programmation	3 000 €	1 200 €
Médiathèque Brdx	Evènements culturels en lien avec le livre (expo, nuit de la lecture ...)	Été et automne	Bourdeaux	1 000 €	1 000 €
Mirandolina et Cie	Tournée théâtrales de Comédia dell'arte	juillet aout	La Bégude / Pont de Barret / Poët Laval / Eyzahut / Bourdeaux / Dieulefit	1 500 €	1 050 €
Mômes et merveilles	Programmation spectacle vivant jeune public (enfants / ados)	Automne 2021	Dieulefit	1 515 €	1 050 €

Musiques d'1 siècle	Concert et Festival de musique classique	mars à mai (ou reporté à l'automne)	Poet Laval / Dieulefit	1 500 €	1 050 €
Nouvelle du conte	Festival de conte + 2 manifestations	22 mars, 13 mai, 29 juillet au 7 aout	Bourdeaux et une 15 ^{ème} de communes autour	3 500 €	3 000 €
Nuées de jazz	Festival de jazz	16 /17 /18 juillet	Poet Laval	3 500 €	2 000 €
Passerelle	Projections, lectures autour de l'exil et les migrations	25 / 26 septembre	Dieulefit	800 €	750 €
PMH	Micro festival du film	12 / 13 / 14 novembre	Dieulefit	1 700 €	600 €
Pradel Association	8 concerts de Musique Classique	de mars à aout	Poet Laval	1 000 €	750 €
Samildanach	2 festivals de marionnettes	2 jours l'été (artistes locaux) / 15 jours à Toussaint	Poet Laval	5 000 €	1 500 €
Une note de partage	Tournée de Spectacles jeune public chez les agriculteurs	du 9 au 19 aout	La Bégude/ Bourdeaux/ Pont de Barret	2 000 €	1 200 €
Vivre au village	Festival BD et littérature jeunesse	16 / 17 octobre	La Bégude de Mazenc	1 700 €	1 350 €
TOTAL					29 350 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (1 vote contre):

- VALIDE les attributions de subvention sous réserve d'inscription des crédits au budget 2021 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

9.2 - Aménagement et mise aux normes de l'école de musique intercommunale - Demande de subvention DSIL 2021.

Annule et remplace la délibération n°05/2021 du 4 février.

Y. MAGNIN présente la délibération, demande s'il y a des questions ?

M-A. BARBE demande si le montant de la participation de la commune de Dieulefit pour l'accessibilité et le projet d'un système de réseau de chaleur a déjà été acté ?

C. BUSSAT souligne qu'à ce jour, concernant le réseau de chaleur la commune pense raccorder : l'école du Juncher (projet de rénovation, le gymnase et la maison des associations (dans l'ancien collège). Le délai est difficile à déterminer mais tous les systèmes de chauffage seront réétudiés (énergie fioul).

F. SIMIAN, rappelle que M BUSSAT s'est positionné sur sa contribution pour l'accessibilité du bâtiment de l'ancien collège.

S. GALDEMAS évoque à nouveau lors de ce conseil la position qu'il a tenu lors du conseil précédent et, notamment sa perplexité sur les travaux qui vont être engagés et qui au fur et à mesure se rapproche du million d'€. Content de l'échange effectué entre la commission « Travaux - Bâtiment et la commune. Mais garde sa position et s'abstiendra pour cette délibération.

P. STADLER justifie que cette délibération est prise, suite à un échange avec les services de l'Etat et notamment la DDT, qui ont demandés que l'on enlève de l'assiette subventionnable la révision des chaudières fioul et a proposé que l'on ajoute honoraires et des divers et imprévus. La demande sera fléchée dans le cadre de la DSIL (non plafonnée) contrairement à la DETR qui était plafonnée (125 000€).

P. MOSSAZ exprime le fait qu'aucun coût de fonctionnement au m² ne soient mentionnés et amortissable ? Car à plus 2000€ au m², semble déraisonnable puisque c'est de l'argent public ?

Délibération n°20/2021 : Aménagement et mise aux normes de l'école de musique intercommunale – Demande de subvention DSIL 2021. Annule et remplace la délibération n°05/2021 du 4 février

Yves MAGNIN, Vice-président en charge de la Commission "Culture-Solidarités", rappelle que Par délibération n°05/2021 du 4 février le conseil a validé de porter une demande de subvention auprès de l'Etat.

Il explique que suite à un échange avec les services de l'Etat il est proposé une modification de la délibération afin de :

- enlever la dépense inhérente à la révision de la chaudière et ainsi laisser la possibilité d'étudier avec la commune de Dieulefit une opportunité d'un mode de chauffage écologique et de pouvoir bénéficier ultérieurement d'une subvention ;
- d'ajouter au plan de financement les honoraires de maîtrise d'œuvre et des dépenses pour divers et imprévus ;
- de solliciter un financement dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Yves MAGNIN rappelle que la CCDB s'est engagée dans l'aménagement de l'école de musique intercommunale localisée dans l'ancien collège de Dieulefit, bâtiment du XIXème siècle.

L'école de musique intercommunale se développe sur une superficie d'environ 440 m² sur trois niveaux, elle accueille 375 élèves.

Le projet comporte :

- la mise aux normes et la sécurisation de l'école de musique intercommunale avec la construction d'une extension pour l'accessibilité des publics et la desserte des différents usages du bâtiment ;
- les menuiseries bois sont remplacées afin de gagner en performance énergétique ;
- les espaces repris pour s'adapter aux fonctionnalités du programme ;
- l'acoustique sera travaillée dans certains espaces.

Yves MAGNIN, présente le montant des dépenses prévisionnelles et le plan de financement :

Dépenses d'investissement

- Gros œuvre et lots courants	609 529 €
- Electricité	60 000 €
- Plomberie	17 820 €
- Ventilation	70 048 €
- Chauffage	42 603 €
- Divers et imprévus 5%	40 000 €
- Honoraires	80 000 €
TOTAL	920 000 € HT

Plan de financement

Avec DSIL à 20%		Avec DSIL à 25%	
Etat	184 000 €	Etat	230 000 €
LEADER	80 000 €	LEADER	80 000 €
Région	342 000 €	Région	342 000 €
CCDB	314 000 €	CCDB	268 000 €
TOTAL	920 000 €	TOTAL	920 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (1 vote contre et 4 abstentions):

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2021, l'octroi d'une subvention d'un montant compris entre 184 000 € et 230 000€ représentant 20% à 25% de la dépense prévisionnelle HT;
- **SOLLICITE** auprès du programme LEADER, l'octroi d'une subvention d'un montant plafonné de 80 000 €;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

10 – Signature d'un avenant à la convention financière et d'engagement entre le Syndicat ADN et la CCDB

F. SIMIAN présente la délibération et demande s'il y a des questions.

Après le vote, P. MOSSAZ ajoute qu'il y a envoyé à la CCDB, un document de l'atelier technique d'ADN et qu'il a demandé de diffuser aux communes. Il invite les conseillers à lire ce document.

P. STADLER indique que la communication du document a bien été faite.

P. MOSSAZ avertit l'assemblée sur la possibilité d'être contacté par des prestataires d'installation malveillants et d'être vigilant.

Il annonce que de nouveau des retards sont constatés sur le déploiement (SDED, ADN, ORANGE, ENGIE) sur les transports des câbles aériens de la fibre optique (rupture de fourniture de poteaux).

R. PALLUEL annonce que la fibre sera en place le 01 juillet pour 300 foyers de Pont-de-Barret.

Délibération n°21/2021 : Signature d'un avenant à la convention financière et d'engagement entre le syndicat ADN et la CCDB. Annule et remplace la délibération n°21/2020 du 27 février.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que le conseil communautaire par délibération n°01/2017 du 26 janvier s'est prononcé favorablement à la signature d'une convention financière et d'engagement avec le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) qui règle notamment dans son article 6 les modalités de participation de la CCDB.

Elle explique que le Comité Syndical d'ADN a délibéré le 10 décembre 2020 pour valider l'ajustement et la poursuite du déploiement de la FTTH et adapter le versement de la participation financière des EPCI suite au resserrement du calendrier.

Le syndicat propose d'intégrer dans la convention déjà établie deux nouvelles hypothèses de versement à l'article 6 :

Engagement global avec financement en une seule fois pour le solde du déploiement

Le Syndicat ADN sollicite le montant de la participation financière sur la base de l'assiette telle que prévue à l'article 5 de la présente convention auprès de la CA/CC. Ce montant correspond au solde du déploiement, le Syndicat demande que le versement de cette somme se rapporte à l'exercice budgétaire de l'année en cours ou de la première année de déploiement.

La participation financière de la CA/CC est payée dans son intégralité dans un délai de deux mois à compter de la sollicitation.

Financement sur la base d'un lissage annualisé

Le Syndicat ADN sollicite le versement de la participation financière sur la base de l'assiette telle que prévue à l'article 5 de la présente convention auprès de la CA/CC. Le montant correspondant sera annualisé de manière à lisser la dépense.

Le calendrier d'annualisation ne pourra dépasser 2025.

La participation financière de la CA/CC est payée dans son intégralité dans un délai de deux mois à compter de la sollicitation.

La présidente propose de choisir la deuxième proposition.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE** l'avenant à la convention financière signée entre le syndicat mixte ADN et la CCDB;
- **CHOISIT** le financement sur la base d'un lissage annualisé soit 259 800 € de 2021 à 2025 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».

F. SIMIAN donne la parole à T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments ».

Il annonce que la première commission a eu lieu la semaine dernière et un état des biens de la CCDB est répertorié et les travaux en cours et à venir. La prochaine commission aura lieu dans les locaux de la CCDB.

12 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

Il indique que la commission du 23 mars a traité du projet alimentaire territorial. Un groupe de travail a été mis en place sur l'installation transmission agricole.

La prochaine réunion de la commission se tiendra le 30 mars pour travailler avec la commission Défi Climat.

13 – Le point sur la Commission « Information - Communication ».

F. SIMIAN parle au nom de B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information – Communication » absent. Cette commission travaille sur le site, elle va proposer à la CP un cahier des charges.

14 - Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets".

Il informe que la condamnation des trappes arrière des conteneurs se déroulera à partir de lundi et rappelle que sur certains points nous disposerons d'une clef pour permettre l'ouverture lors des gros dépôts laissés au sol.

15 – Questions et informations diverses

F.SIMIAN donne quelques informations.

Toutes les communes ont reçu la consultation relative aux vérifications périodiques électriques que P. STADLER a analysé et préparé soigneusement et remercie pour cette immense tâche parfaitement accomplie.

F. SIMIAN a eu M. NUCHO, Sous-Préfet de Nyons, il lui a fait part de la possibilité de pouvoir encore déposer des dossiers pour de la rénovation énergétique dans le cadre de la DSIL (appel à projet encore ouvert pendant 2 mois).

Elle rappelle aussi aux communes de ne pas oublier de nous transmettre avant le 15 avril les projets à inscrire dans le CRTE.

Dernier point, l'opérateur Orange lui a signalé ses prises de contacts avec certaines communes. Pour les autres communes un déplacement sera effectué pour relever le « désordre » du réseau. Vous pourrez joindre M. BRITES Laurent référent dans ce domaine, les coordonnées vous seront envoyées par mail.

S. TERROT fait par qu'il a effectué cette tournée avec le technicien et Orange n'a que 2 équipes dédiée à cette tâche.

F. SIMIAN rappelle le Conseil communautaire du 15 avril à 17h30 à Dieulefit sur les budgets primitifs.

F. SIMIAN clôt et remercie l'assemblée.

Le Conseil est clos à 21h01